

DÉPARTEMENT

Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT
ROCHEFORT

CANTON
ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 NOVEMBRE 1951 19

OBJET :

V.C. du Collège

Avenant avec l'entreprise "Ouvriers Plombiers de Langois"

NOMBRE

de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

51093

DATE

de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

L'an mil neuf cent cinquante et un, le 2 du mois
de NOVEMBRE, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI Ch. Maire, en session } ordinaire
} extraordinaire
d'après convocations faites le 26 Oct. 1951 19

Etaient présents : MM. REGAZONI, Veyrières, Chamboulas
Bujard, Jacquet, Souquet, Guillaud, Coumil, Cassinac
Chazeard, Bouchet, Main, Domaq, Pouget, Melle Rakas-

Représentés : le Thirion par le Couinat.

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil, sur la proposition de la Commission des
Finances autorise M. le Maire à signer l'avenant de 14.435 frs
à passer avec l'entreprise "Ouvriers Plombiers de Langois" ad-
judicataire du lot de plomberie sanitaire à l'adjudication
du 30 Octobre 1950, concernant l'aménagement de cabinets d'ai-
sance au Collège de cyan.

Objet : travaux non prévus au devis d'adjudication (répa-
ration aux installations existantes).

Financement : crédit dotations de guerre ch XXIV, art.1.

Montant des travaux exécutés par l'entreprise "Ouvriers
Plombiers de Langois" 430.665 frs (soit 416.28 f s montant
de la commission + 14.435 frs de travaux supplémentaires).

APPROUVE

La Rochelle, le 26 Nov. 1951

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Hassen

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
la cause qui les a empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).

Pour Copie Conforme
Royan, le 30 Novembre 1951
Le Maire,

Hassen

Pour extrait conforme :

Le Maire,



Hassen

Adjudication du 30 Octobre 1950
 approuvée le 15 novembre 1950.

AVENANT à PROCES-VERBAL d'ADJUDICATION

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
 Chevalier de la Légion d'Honneur
 Croix de guerre 1914-1918
 Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du
 2 novembre 1951

ET : M. le Directeur de la Société des Ouvriers Pelombiers -
 couvreurs -zingueurs de Limoges, rue du Berger à ROYAN;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - Le montant de l'adjudication du troisième lot
 (couverture- plomberie -sanitaire) des travaux de reconstruction
 des W.C. Du collège de ROYAN est porté de quatre cent seize
 mille deux cent vingt huit francs (416.228 francs) à la somme
 de quatre cent trente mille six cent soixante trois francs
 (430.663 francs)

ARTICLE 2 - Les travaux faisant l'objet du présent avenant , non
 prévus au projet initial, sont constitués par la pose de tuyaux
 fonte de 67 m/m destinés au collecteur d'urinoirs et la démoli-
 tion d'un mur en parpaings .

ARTICLE 3 - Le mémoire sera établi par application des prix de
 série de La Rochelle - Edition 1931 (coefficients juin 1931) avec
 rabais de 20 % (article 5 du cahier des charges) pour un
 montant total de quatorze mille quatre cent trente cinq francs
 (430.663 frs - 416.228 frs = 14.435 francs)

ARTICLE 3 - Le présent avenant est exempt des droits d'enregistre-
 ment en application de l'article 69 de la Loi du 28 Octobre 1946
 sur les dommages de guerre (reconstruction d'un immeuble sinistré

A ROYAN, le 8 Novembre 1951

L'entrepreneur,

Le Maire,

POUR COPIE CONFORME
 Royan, le 30 Nov^r 1951
 Le Maire,



APPROUVE
 La Rochelle, le 26 Nov. 1951
 Pr le Préfet
 Le Secrétaire Général
 Signé : Husson.